

Note d'information

Relations économiques entre la Suisse et la Yougoslavie

1. Cadre de ses relations

- Accord commercial du 22 septembre 1948;
Protocole du 5 avril 1977 instituant une Commission mixte.
- La Yougoslavie est au bénéfice de notre système autonome généralisé de préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement, à l'exception de trois catégories de produits (chaussures, produits en aluminium et en cuivre).
- La Suisse a récemment indiqué aux autorités yougoslaves qu'elle était prête à examiner la conclusion d'un accord bilatéral de protection et de promotion des investissements. La partie yougoslave n'a pas réagi à cette offre, du moins pour l'instant. Un tel accord pourrait avoir un impact favorable sur les milieux d'affaires, en particulier les investisseurs. Un accord de double imposition est en velleuse; les parties envisagent néanmoins la reprise des pourparlers.

2. Echanges commerciaux bilatéraux

- Exportations suisses vers la Yougoslavie :

Essor au début des années 70; apogée en 1975 avec 623 millions de francs; plafonnement et régression à partir de 1980, en raison des difficultés économiques de la Yougoslavie; en 1989, les exportations ont totalisé 580 millions de francs; pour les neuf premiers mois de cette année, elles ont été stables.

Principaux produits exportés : machines (35 %), produits chimiques (26 %), instruments et appareils (9 %), produits pharmaceutiques (5 %).

Relations économiques bilatérales

- Importations suisses en provenance de la Yougoslavie :

Elles sont modestes ; Période record : 1983-85 avec 200 millions de francs par an; en 1989 elles ont atteint 176 millions de francs; au cours des neuf premiers mois de cette année, augmentation d'environ 20 %.

Principaux produits importés : bois et ouvrages de vannerie (17 %), produits agricoles (14 %), textiles (11 %), métaux, machines et meubles (10 % chacun).

3. **Aide financière à la Yougoslavie**

1983 : participation de la Suisse à raison de 90 millions de dollars à une action internationale de 1,3 milliard de dollars;

1984-89 : conclusion de quatre accords bilatéraux de consolidation pour un montant total de 260 millions de francs;

1988 : participation de la Suisse à deux actions financières à court terme;

1989-90 : la Yougoslavie est bénéficiaire de la BERD ainsi que de l'action du Groupe des 24;

1990 : Fonds AELE de développement en faveur de la Yougoslavie de 100 millions de dollars avec participation de la Suisse pour quelque 30 millions de dollars (instrument résultant d'une initiative suisse).

4. **Contentieux / sujets en suspens**

- Insolvabilité de la Banque "directrice" du Kosovo dans l'exécution d'obligations au titre des accords de consolidation bilatéraux; arriérés de paiement d'environ 300'000 francs; interventions des autorités suisses à plusieurs reprises; disposition des accords de consolidation (article 4) implique responsabilité directe des autorités yougoslaves en cas d'insolvabilité de débiteurs yougoslaves.

- Dettes hospitalières yougoslaves datant de la fin des années 70, début 80; celles-ci résultent du traitement de patients yougoslaves dans des hôpitaux suisses; montant non-réglé s'élève à quelque 500'000 francs (liste disponible); multiples démarches du côté suisse, sans succès significatif.

Relations économiques bilatérales

- Doléances de notre industrie en matière de propriété intellectuelle en raison d'une législation insuffisante en matière de protection de brevets; autorités yougoslaves envisagent de s'aligner sur législation de la CE et cela d'ici 1993; initiative louable.
- Maintien d'obstacles non-tarifaires aux échanges élevés; ceux-ci tendent à neutraliser les mesures de libéralisation à l'importation.

5. **Contacts bilatéraux sur le plan économique**

- Commission mixte bilatérale : dernière réunion mars 1987
- : prochaine réunion courant 1991
- Comité mixte AELE-Yougoslavie : février 1990 / 13 novembre 1990

6. **Climat des affaires**

La situation précaire en Yougoslavie n'est pas sans conséquences sur l'attitude de nos milieux d'affaires. Le système économique yougoslave continue à manquer de transparence. Une législation souvent complexe sujette à de multiples changements incite nos agents économiques à beaucoup de retenue. Les milieux yougoslaves font preuve à l'égard de notre marché d'une passivité coupable et ne prennent pas suffisamment en compte les exigences du consommateur.

* * *

**OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES**

Youg 821 - ric/ard

Berne, le 5 novembre 1990

Note à M. le CF J.-P. Delamuraz**Yougoslavie : relations économiques bilatérales****Copie à:** blf, jek, ari, str, ric.

En prévision de la visite de courtoisie que doit vous rendre le Ministre yougoslave des relations économiques extérieures, M. F. Horvat, nous vous transmettons ci-joint deux notes d'information, l'une sur la situation économique en Yougoslavie, l'autre sur l'état des relations économiques bilatérales :

A cette occasion, il serait indiqué :

- de s'enquérir des résultats de la première partie du plan d'assainissement du gouvernement Markovic et des chances de succès quant à la réalisation de sa seconde étape;
- de relever l'importance que la Suisse accorde au Fonds AELE en faveur de la Yougoslavie;
- de soulever la question des arriérés de paiement au titre de l'exécution des accords de consolidation et du règlement de créances résultant de l'hospitalisation en Suisse de patients yougoslaves (cf. pt 4, 2ers tirets de la note "Relations économiques bilatérales").

La Suisse est intervenue à deux reprises auprès des autorités fédérales yougoslaves suite aux atteintes des droits de l'homme au Kosovo, une première fois le 30 août 1990 par l'intermédiaire de notre Ambassade à Belgrade, une seconde fois le 2 novembre par une démarche du Conseiller fédéral Felber auprès du Ministre des Affaires étrangères yougoslave Lonçar, à l'occasion de la réunion des N + N à Helsinki. Celui-ci a pris bonne note, tout en insistant que les prochaines élections yougoslaves permettraient de détendre et de normaliser la situation.



Silvio Arioli

- Annexes:
- Mentionnées
 - Note sur les droits de l'homme au Kosovo
 - Note d'information sur le Comité AELE-Yougoslavie du 13 novembre 1990
 - Curriculum vitae de M. F. Horvat
 - Données de base sur la Yougoslavie (2 tableaux)